

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

**DECRET N°D/94/079/PRG/SGG**  
**COMPLETANT LE DECRET**  
**N°078/PRG/SGG DU 23/8/94.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret n°94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement ;

**DECRETE**

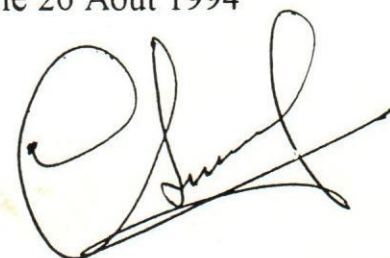
Article Premier : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Ministre à la Présidence Chargé de la Défense Nationale :  
Lt/Colonel Abdourahamane Diallo, précédemment Ministre de la Défense Nationale.
2. Ministre à la Présidence Chargé du Contrôle Economique et Financier :  
Monsieur Kazaliou Baldé, précédemment Chef de Cabinet Civil à la Présidence.
3. Haut Commissaire à la Présidence Chargé de l'Information :  
Monsieur Alpha Camara, précédemment Directeur de la Télévision.

4. Haut Commissaire à la Présidence Chargé du Tourisme et de l'Hotellerie :  
Monsieur Sidi Cissoko, précédemment Gouverneur de la Haute Guinée à Kankan.
5. Secrétaire Général du Gouvernement :  
Monsieur Ousmane Sanoko, maintenu à son poste.
6. Secrétaire Général de la Présidence :  
Monsieur René Fassou Loua, précédemment Ministre de la Réforme Administrative, de la Fonction Publique et du Travail.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 Août 1994

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', with a large circular flourish on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

**LANSANA CONTE**